

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE A BRIIS-SOUS-FORGES (91640)

Société TOTAL MARKETING FRANCE

Projet: Exploitation d'une station service dans le cadre d'une augmentation de ses volumes de carburants distribués consécutive notamment à l'ajout d'un stockage enterré de carburants (rubriques n°1435-1 de la nomenclature des ICPE) située Relais de Chanteraine - A10 à BRIIS-SOUS-FORGES (91640).

Consultation du public du 30 novembre 2020 au 30 décembre 2020 inclus (arrêté 2020-PREF-DCPPAT-BUPPE/2369 du 5 novembre 2020)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable dans les locaux de la mairie de BRIIS-SOUS-FORGES :

- Lundi Mercredi Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Mardi Jeudi Samedi de 9h00 à 12h00
 Fermée le samedi 26 décembre 2020

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (www.essonne.gouv.fr – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/BRIIS-SOUS-FORGES/Sté TOTAL MARKETING FRANCE).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé au service urbanisme de la mairie de BRIIS-SOUS-FORGES,
- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :
 M. le Préfet de l'Essonne
 DCPPAT/BUPPE/CA
 Boulevard de France
 CS 10701
 91010 ÉVRY-COUCOURONNES CEDEX
- par message électronique envoyé jusqu'au 30 décembre 2020 à : pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision:

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.